



**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Dole

**Séance du 14 décembre 2020**

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 34  
Nombre de procurations : 01  
Nombre de conseillers votants : 35  
Date de convocation : 08 décembre 2020  
Date de publication : 21 décembre 2020

**Conseillers-ères présents-es :**

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,  
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,  
Mme Isabelle MANGIN, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, M. Jean-Marie SERMIER, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Laetitia CUSSEY, M. Hervé PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Nicolas GOMET, Mme Amandine BORNECK, M. Timothée DRUET

**Référence**

20.14.12.124

**Commission**

Fonctionnement de  
l'Institution

**Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :**

Mme Justine GRUET à M. Jean-Baptiste GAGNOUX (jusqu'à DCM 20.14.12.114)  
M. Patrice CERNELA à M. Jean-Pascal FICHÈRE (jusqu'à DCM 20.14.12.114)  
M. Ako HAMD AOUI à M. Timothée DRUET

**Objet**

Modification du tableau des  
effectifs

**Conseillers-ères absents-es non représentés :**

M. Hervé PRAT (DCM 20.14.12.120) ; M. Jean-Baptiste GAGNOUX (DCM 20.14.12.122-123) ; Mme Catherine DEMORTIER (DCM 20.14.12.129-130) ; Mme Justine GRUET (DCM 20.14.12.138) ; M. Mathieu BERTHAUD (DCM 20.14.12.138-139) ; M. Alexandre DOUZENEL (DCM 20.14.12.141)

**Secrétaire de séance**

M. Stéphane CHAMPANHET

**Rapporteur**

Mme Isabelle MANGIN

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

**1. Créations de postes suite à la Commission Administrative Paritaire du 6 novembre 2020**

Afin de permettre les nominations intervenant dans le cadre des avancements de grade, après avis de la Commission Administrative Paritaire du 6 novembre 2020, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs par des créations et suppressions de postes.

Ces créations de postes permettent d'assurer les perspectives d'évolution de carrière pour le personnel, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires relatives à la fonction publique territoriale.

**2. Création d'un poste de cadre de santé paramédical de 2ème classe**

Une directrice de structures d'accueil petite enfance est lauréate du concours de cadre de santé paramédical de 2<sup>ème</sup> classe. Les responsabilités de cette directrice correspondent aux missions dévolues aux cadres territoriaux de santé paramédicaux. Il convient donc de créer un poste de cadre de santé paramédical de 2ème classe à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 30 décembre 2020.

### 3. Modification de la quotité hebdomadaire d'un poste d'attaché principal

Suite à la demande d'un agent de diminuer son temps de travail hebdomadaire, et afin de répondre favorablement à l'intéressé, il convient de créer un poste d'attaché principal à raison de 12 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 et de supprimer le poste d'attaché principal à raison de 20 heures hebdomadaires à compter de cette même date.

Vu l'avis favorable de la Commission Fonctionnement de l'Institution du 11 décembre 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **CRÉE** le poste suivant, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 :

#### CATÉGORIE A

- 1 Attaché principal contractuel à temps non complet – 12 heures hebdomadaires

- **CRÉE** les postes suivants, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020 :

#### CATÉGORIE C

- 2 Auxiliaires de puériculture principales de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 1 Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 1 Agent de maîtrise principal à temps complet
- 1 Adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 1 Adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 3 Agents de maîtrise à temps complet
- 3 Adjoints techniques principaux de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 6 Adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 2 Adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 Brigadier-chef principal de police municipale à temps complet.

- **CRÉE** le poste suivant, à compter du 30 décembre 2020 :

#### CATÉGORIE A

- 1 Cadre de santé paramédical de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

- **CRÉE** les postes suivants, à compter du 31 décembre 2020 :

#### CATÉGORIE B

- 1 Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

#### CATÉGORIE C

- 2 Agents de maîtrise principaux à temps complet

- **SUPPRIME** en conséquence le poste suivant, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 :

- 1 Attaché principal contractuel à temps non complet – 20 heures hebdomadaires

- **SUPPRIME** en conséquence les postes suivants, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020 :

- 2 Auxiliaires de puériculture principales de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 Agent de maîtrise à temps complet
- 1 Adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 Adjoint du patrimoine à temps complet
- 1 Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 5 Adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 6 Adjoints techniques à temps complet
- 1 Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 2 Adjoints administratifs à temps complet
- 1 Gardien-brigadier à temps complet

- **SUPPRIME** en conséquence les postes suivants, à compter du 31 décembre 2020 :

- 1 Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 2 Agents de maîtrise à temps complet

- **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs de la Ville de Dole.

Fait à Dole, le 14 décembre 2020.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOUX



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances/Ressources Humaines